

**Note concernant la préparation de la rentrée 2025  
dans les collèges publics du département de la Haute-Savoie**

**I. LA SITUATION DES EFFECTIFS DE COLLEGE**

L'académie de Grenoble devrait comptabiliser 1 144 élèves de moins à la rentrée 2025, portant le nombre d'élèves scolarisés en collège à 133 433 élèves répartis comme suit : 127 411 élèves en collège, 2 396 élèves en ULIS, 3 626 élèves en SEPGA.

Académie de Grenoble	Prévisions 2024	Constats 2024	Ecart constats 2024 – prévisions 2024	Prévisions 2025	Ecart prévisions 2025 - constats 2024
COLLEGES	129 337	128 645	- 692	127 411	- 223
ULIS	2 258	2 328	+ 70	2 396	- 70
SEPGA	3 540	3 604	+ 64	3 626	- 18
<b>TOTAL</b>	<b>135 135</b>	<b>134 577</b>	<b>- 558</b>	<b>133 433</b>	<b>- 1 144</b>

Le département de la Haute-Savoie devrait comptabiliser 75 élèves de moins à la rentrée 2025, portant le nombre d'élèves scolarisés en collège à 32 651 élèves répartis comme suit : 31 239 élèves en collège, 550 élèves en Ulis, 862 élèves en SEPGA.

Département de la Haute-Savoie	Prévisions 2024	Constats 2024	Ecart constats 2024 – prévisions 2024	Prévisions 2025	Ecart prévisions 2025 - constats 2024
COLLEGES	31 632	31 333	- 299	31 239	- 94
ULIS	497	527	+ 30	550	+ 23
SEPGA	868	866	- 2	862	- 4
<b>TOTAL</b>	<b>32 997</b>	<b>32 726</b>	<b>- 271</b>	<b>32 651</b>	<b>- 75</b>

**II .LA DOTATION DEPARTEMENTALE**

La dotation globale départementale (collèges + SEPGA) s'élève à **39 416 heures**.

Elle est répartie ainsi :

<b>Dotation collèges : 37 488 heures, dont 34 278 HP et 3 210 HSA, soit un taux d'HSA de 8,5%</b>
---

<b>Dotation SEPGA : 1 928 heures, dont 1 838 HP et 90 HSA, soit un taux d'HSA de 4,7%</b>
---

### **III. LA DOTATION HORAIRE GLOBALE DES COLLEGES**

#### **1. Les structures :**

Les collèges font l'objet d'une répartition académique en 3 groupes en fonction des IPS. Il est associé des repères indicatifs à chaque groupe :

- groupe A : 25 élèves par division pour les collèges en éducation prioritaire et 27 élèves par division pour les collèges en CLA
- groupe B : 28 élèves par division
- groupe C : 30 élèves par division

Chaque **division de 6<sup>ème</sup>** est financée à hauteur de **28 heures**, soit 25 heures pour les enseignements obligatoires et 3 heures de marge d'autonomie. Chaque **division de 5<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup>** est financée à hauteur de **29 heures**, soit 26 heures pour les enseignements obligatoires et 3 heures de marge d'autonomie.

#### **2. Les heures statutaires :**

- 1 heure de décharge par professeur de sciences (SVT ou physique) qui exerce au moins 8 heures devant élèves (article 9 du décret du 20 août 2014).
- 3 heures pour l'UNSS par support définitif de professeur d'EPS (possibilité de transformer ces heures d'UNSS en heures de cours sous réserve de transmission de la demande à la DSDEN avant le 12 février).
- 1 heure par enseignant effectuant un complément de service dans un établissement d'une commune différente de celle de l'établissement d'affectation ou dans plus de deux établissements d'une même commune (hors cité scolaire). NB : Ces heures ne sont pas intégrées à la dotation de janvier, elles seront attribuées au mois d'octobre.

#### **3. La carte des formations :**

- les sections sportives scolaires conventionnées avant la rentrée 2023 bénéficient de 1 heure. Une dotation spécifique de 2h est attribuée pour les sections ski, handball et aviron. Les Pôles espoir bénéficient de 5h.
- 2 heures par bilangue 6<sup>ème</sup> de continuité
- pour les classes à horaires aménagés, il est prévu 2h pour les CHAM et 1,5h pour les CHAC/CHAT/CHAD.
- 1 heure pour la chorale et par établissement.

#### **4. Les dispositifs spécifiques :**

- **ULIS** : Les 42 ULIS sont financées à hauteur de 21 heures.
- **Dispositifs relais** : 3 dispositifs-relais sont financés à hauteur de 21 heures dans les collèges de Cluses, Cranves-Sales et Seynod.
- **UPE2A** : Les dispositifs UPE2A sont financés à hauteur de 223 heures.